



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 24 OCTOBRE 2022

n°27-2022

#### **Extension de l'autorisation de vacation pour les officiels de compétition (concours)**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 24 Octobre 2022 à 14 heures 30 à SAINT-LO au Pôle Hippique (salle chemin de la Madeleine), en présentiel, sur convocation du 18 octobre 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BRAUD.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### **PARTICIPANTS** (avec voix délibérative) :

##### **Membres titulaires :**

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

#### **ABSENT/E ayant voix délibérative (était sortie de la salle) :**

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
---------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président du SMPH du 24 octobre 2022 explicité en séance ;

Après en avoir délibéré,

**LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**, à l'unanimité des membres présents :

**Décide** de recourir au recrutement de vacataires dans le cadre des concours organisés par le Pôle Hippique :

**Décide :**

- de fixer la rémunération forfaitaire de ces vacations selon la fourchette de forfait brut par jour de concours comme suit :

<b>Intervenant</b>	<b>Fourchette de forfait brut en € /jour</b>
Chef de piste	230-420 €
Jury (juge, président de jury, secrétaire)	100-180 €
Chef de paddock, commissaire de paddock, chef steward et steward	90-156 €
Homme de piste, technicien box	50-96 €

- d'appliquer les tarifs suivants pour le remboursement des frais kilométriques :

<b>Catégorie de véhicule</b>	<b>Tarif par kilomètre</b>
5 CV et moins et électrique	0,40 €
6 et 7 CV	0,51 €
8 CV et plus	0,55 €

POUR EXTRAIT CONFORME,  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

**Jean MORIN**

